

Actif présent
dans la nature



DEMOUSSANT ZEP



MOUSSE & ALGUES

ALLÉES – TERRASSES - NOM HOMOLOGUÉ : HERBISTOP® N° AMM : 2140121

- ▶ **Élimine les mousses et les algues (ou dépôts verts) sur les surfaces perméables du type : allées, terrasses, dallages, terrains de tennis...**
- ▶ **Formulation à base d'un principe actif (l'acide pelargonique) présent dans la nature, notamment dans les géraniums.**
- ▶ **Action rapide, et durable.**
- ▶ **Ne présente pas de danger pour les massifs et arbres situés en bordure de terrasse : le produit ne pénètre ni par les racines, ni par les parties boisées dans le respect des conditions d'utilisation.**
- ▶ **Une fois le produit sec (environ 6h), les animaux domestiques peuvent retourner sur la surface traitée.**
- ▶ **Efficace même à basse température, peut-être appliqué à des températures comprises entre 10 et 30°C.**

MODE D'EMPLOI

Agiter le flacon avant utilisation. Mettre un peu d'eau dans le pulvérisateur muni d'un cache herbicide. Doser la quantité de produit nécessaire au traitement, puis compléter jusqu'au volume d'eau voulu. Agiter pour obtenir une préparation homogène.

Dose d'emploi : (Voir tableau ci-dessous).

Pulvériser le produit par temps sec (pas de pluie prévue dans les 12h) et sans vent, directement sur les mousses et algues à traiter, en évitant toute projection sur les plantes et gazon. Laisser le produit agir pendant plusieurs heures, jusqu'au dessèchement complet des mousses et algues à éliminer. Le produit agit plus rapidement lorsque la température dépasse 20°C. Après application, laisser le produit sécher avant de revenir sur la zone traitée (risque de glissade). Balayer les résidus de mousse ou algue si nécessaire. Rincer soigneusement le matériel utilisé et l'emballage vide, à 3 reprises et épandre les eaux de rinçage sur une parcelle préalablement traitée.

Nombre d'applications maximum/an : 4, avec un intervalle entre les applications de 30 à 60 jours.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Porter des gants et une tenue appropriée. Traiter sur une surface sèche. Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer à moins de 5 mètres d'un point d'eau (puits, bassin, mare, ruisseau, rivières...). Pour protéger les eaux souterraines, appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'acide pélargonique uniquement de mars à septembre pour les usages revendiqués sur surfaces perméables (allées) et arbres fruitiers. Ne pas appliquer le produit sur des jardins en pente ou des surfaces imperméables situées à proximité d'un point d'eau (bitume, béton, pavés et dalles). Le produit ne laisse aucune trace sur les pavés et trottoirs à base de basalte, de granite ou de béton. La légère pellicule blanchâtre, qui risque de se déposer après le traitement, disparaît rapidement dès les premières pluies. Vérifier la compatibilité avec d'autres matériaux en effectuant un essai sur une partie cachée. Ne pas appliquer sur les dalles en résine ou marbre. Éviter que le produit n'entre en contact avec des surfaces en métal. Éviter toute dérive de pulvérisation et de ruissellement vers les plantes voisines. Éviter toute pulvérisation vers les parties vertes des plantes à préserver.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser l'emballage vide. Appel en cas d'urgence : 15 ou centre antipoison.

CARACTÉRISTIQUES

Nom homologué : HERBISTOP®
AMM : 2140121 (EAJ)

Détenteur de l'AMM : COMPO France SAS
ZI-25220 ROCHE LES BEAUPRE

Composition : 237.59 g/L (24,3% m/m) acide pélargonique.

Formulation : Emulsion aqueuse – Anti-mousses et algicide.

Usages : Traitements généraux – Destruction des algues et des mousses.

Dose d'emploi : 13 ml/m²

Distribution des produits phytopharmaceutiques : agrément CE00357.

Se reporter aux conditions d'emploi figurant sur l'emballage.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D2810-1217

DOSES D'EMPLOI POUR UN TRAITEMENT DE 10 m²

Type de traitement	Dose de produit	Volume d'eau avec un Pulvérisateur
Mousses et Algues	130 mL	Ajouter l'eau afin que la préparation fasse 1 Litre

PÉRIODE D'EMPLOI

- Mars à Septembre sur surfaces perméables (allées).
- Du début printemps à la fin de l'automne pour les surfaces imperméables non situées à proximité des points d'eau.

POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société **Pro5** www.pro5.fr

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, vêtements de protection.

